

NOTE D'INFORMATION POUR LES INDH COMITÉ DES DROITS DE L'HOMME (CCPR)

145^{ème} session
2 au 19 mars 2026
Palais Wilson, Genève

Membres de la commission des droits de l'homme

Le Comité des droits de l'homme (ci-après "le Comité") est composé de **18 membres**, siégeant à titre personnel.

États parties à examiner

Le Comité examinera le rapport et la situation dans les pays suivants :

Andorre (1 ^{er})	République de Moldova (3 ^e)
Canada (7 ^e)	Slovaquie (5 ^e)
Tchad (3 ^e)	

Liste des questions préalables à l'établissement d'un rapport

La liste des points à traiter sera adoptée le :

Rwanda (5^e)

La liste des questions préalables à l'établissement du rapport sera adoptée le :

Belgique (7^e)
Bosnie-Herzégovine (4^e)
Tchéquie (5^e)
République démocratique du Congo (5^e)
Hongrie (7^e)
Mexique (7^e)
Sénégal (6^e)

Documentation

Les rapports des États parties, l'ordre du jour provisoire (CCPR/C/145/1) et les autres documents relatifs à la session sont disponibles sur la [page Web de la 145^e session du Comité](#).

Adoption des observations finales, de la liste des points à traiter et de la liste des points à traiter avant le rapport

Après avoir examiné les rapports des États parties au cours de la session, le Comité adoptera, en séance privée, des observations finales qui aideront les États parties concernés à mettre en œuvre le Pacte. Ces observations finales soulignent les aspects positifs, les principaux sujets de préoccupation et les

recommandations du Comité concernant la manière de relever les défis auxquels les États parties sont confrontés. Une fois les observations finales adoptées, les documents seront affichés sur la page web du Comité sous la session concernée.

Le Comité adoptera également une **liste de questions** à transmettre aux États parties. Les États parties devront à leur tour soumettre des **réponses à la liste des points à traiter**. La liste des questions et les réponses seront publiées sur la page web du Comité.

Pour les États parties qui présentent un rapport dans le cadre de la [procédure simplifiée de présentation des rapports](#), le Comité adoptera une **liste de points à traiter avant la présentation du rapport**. Les réponses de l'État partie constitueront son rapport périodique.

Rapport de suivi des observations finales

Le Comité peut demander à l'État partie d'accorder la priorité à certains aspects de ses observations finales et, par conséquent, demander des informations de suivi sur ces aspects. Le Comité évalue les informations fournies par l'État partie et les autres parties prenantes et adopte un rapport de suivi.

Pour cette session, le Comité examinera les rapports de suivi concernant :

Botswana	(CCPR/C/BWA/FCO/2)
Cambodge	(CCPR/C/KHM/FCO/3)
Ukraine	(CCPR/C/UKR/FCO/7)

Les INDH peuvent fournir des informations sur les rapports de suivi soumis par les États parties au Secrétariat, qui peuvent être affichées sur le site web. Vous pouvez vous référer à [la note du Comité](#) sur la procédure de suivi des observations finales pour plus de détails (CCPR/C/161).

Contributions écrites de INDH

Le Comité accueille favorablement les informations écrites des INDH, qui doivent être aussi spécifiques, fiables et objectives que possible. Les rapports des INDH qui suivent la même forme de présentation que

les rapports soumis par le gouvernement concerné sont particulièrement bienvenus.

Toutes les soumissions au Comité doivent être :

1. Être soumises au Secrétariat en anglais, en français ou en espagnol **via la plateforme de soumission du HCDH**. La plupart des membres du Comité utilisant l'anglais comme langue de travail, les documents soumis en français et en espagnol doivent, dans la mesure du possible, être traduits en anglais. Veuillez noter que **le Secrétariat des Nations Unies ne traduit pas les documents soumis par les ONG**.

2. Être soumises dans les délais impartis, afin de laisser aux membres du Comité le temps de lire les rapports avant la session.

- La date limite pour les informations sur les États qui seront examinés dans le cadre de la **procédure de suivi est fixée au 1er DÉCEMBRE 2025**. Les communications doivent être limitées à un maximum de 3 500 mots.
- La date limite pour la communication d'informations par les États sur lesquels la **liste des questions et la liste des questions préalables à l'établissement des rapports seront adoptées est fixée au 5 JANVIER 2026**. Les soumissions doivent être limitées à un maximum de 10 000 mots.
- La date limite pour la soumission des informations sur les États parties **qui seront examinés par le Comité est fixée au 2 FÉVRIER 2026**. Les soumissions doivent être limitées à un maximum de 10 000 mots.

3. Fournis en version électronique, au format Word.

VEUILLEZ INDIQUER **SI LA SOUMISSION PEUT ÊTRE PUBLIÉE** SUR LE SITE WEB DU COMITÉ.

Séances d'information formelles et informelles

Les représentants des INDH sont invités à assister aux réunions publiques du Comité en tant qu'observateurs et n'auront pas la possibilité de s'adresser au Comité au cours des dialogues constructifs avec la délégation de l'État partie. Néanmoins, les **INDH qui ont fourni une contribution écrite** au Comité pourraient avoir la possibilité de s'adresser au Comité en privé au cours de la session par le biais de l'une ou des deux séances d'information

- **Séances d'information officielles - (organisées uniquement pour les États parties faisant l'objet d'un examen)** réunion à huis clos en séance plénière avec interprétation en anglais, français et espagnol. Ces réunions sont prévues dans le programme de travail et se dérouleront en personne. *Il n'y aura pas d'option de participation virtuelle ou hybride disponible pour les séances d'information officielles*

Pour vous inscrire à la **réunion d'information officielle**, veuillez en informer le Secrétariat par courriel (gabriella.habtom@un.org) avec copie au courriel générique du Secrétariat (ohchr-ccpr@un.org). Il vous sera demandé de fournir une copie de votre déclaration avant la réunion formelle afin de faciliter le travail des interprètes.

Plus d'informations

Pour plus d'informations sur la manière dont les ONG peuvent participer, veuillez consulter le [site web du Centre pour les droits civils et politiques \(CCPR Centre\)](#) (Email : info@ccprcentre.org).

Coordonnées du secrétariat

Boîte aux lettres du CCPR : ohchr-ccpr@un.org

Mme Gabriella Habtom

Mme Cherry Balmaceda

Secrétaire du Comité

Assistante de programme

gabriella.habtom@un.org

cherry.balmaceda@un.org